Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/3780

12.8.2026

P10_TA(2026)0032

Dessins ou modèles de l'Union européenne (codification)

Résolution législative du Parlement européen du 10 février 2026 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les dessins ou modèles de l'Union européenne (codification) (COM(2025)0353 – C10-0140/2025 – 2025/0190(COD))

(Procédure législative ordinaire – codification)

(C/2026/3780)

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2025)0353),

— vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 118, premier alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C10-0140/2025),

— vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'accord interinstitutionnel du 20 décembre 1994 sur une méthode de travail accélérée pour la codification officielle des textes législatifs ([1]),

— vu les articles 112 et 60 de son règlement intérieur,

— vu le rapport de la commission des affaires juridiques (A10-0013/2026),

A. considérant que, de l'avis du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, la proposition en question se limite à une codification pure et simple des textes existants, sans modification de leur substance;

1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

([1]) JO C 102 du 4.4.1996, p. 2.

P10_TC1-COD(2025)0190

Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 10 février 2026 en vue de l'adoption du règlement (UE) 2026/... du Parlement européen et du Conseil sur les dessins ou modèles de l'Union européenne (texte codifié)

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2026/715.)